الجمهورية الجزائرية الديمقراطية الشعبية

République Algérienne Démocratique et Populaire

Consulat d'Algérie à Metz — قنصلية الجزائر بمتز

Communiqué

Le Consulat d'Algérie à Metz souhaiterait attirer l'attention des ressortissants étrangers résidant dans sa circonscription consulaire, désireux d'obtenir un visa d'entrée en Algérie, ou titulaires d'un visa en cours de validité, sur la nécessité de se conformer aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur en Algérie, concernant la durée de validité du visa et la durée de séjour autorisée sur le territoire national algérien.

Il y a, à ce titre, lieu de prendre en considération ce qui suit:

- L'obligation de respecter la date du début de la validité du visa délivré, ainsi que la durée légale du séjour autorisé sur le territoire national algérien;

- La durée de séjour commence à courir, pour les visas à entrée unique, à compter de la date de la première entrée sur le territoire national, sous réserve du respect de la date d'expiration du visa délivré;

- La durée de séjour autorisée, pour les visas à entrées multiples, ne peut excéder quatre-vingt-dix (90) jours par entrée, dans la limite de cent quatre-vingts (180) jours par année, sous réserve de la date d'expiration du visa délivré.

